

Pour l'année scolaire 2015-2016, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche rémunère 1 073 500 personnes au titre de la mission interministérielle « enseignement scolaire » dont 932 100 relèvent du secteur public et 141 400 du secteur privé sous contrat. 81,5 % de ces personnels sont des enseignants.

**D**URANT L'ANNÉE scolaire 2015-2016, 1 073 500 personnes sont rémunérées sur crédits d'État par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au titre de l'enseignement scolaire : 874 800 sont enseignants dans les secteurs public et privé sous contrat, soit 81,5 % de l'ensemble du personnel (tableau 7.1).

Dans le premier degré, la tendance depuis le milieu des années 1990 est à une légère croissance du nombre des enseignants (+ 4,7 % jusqu'à la rentrée 2010), qui fléchit aux rentrées 2011 et 2012. Les effectifs progressent à nouveau durant l'année scolaire 2013-2014 en raison du recrutement, pour une durée d'un an, des candidats admissibles à la session exceptionnelle 2014 des concours enseignants. En 2014, le nombre d'enseignants du premier degré est du même ordre qu'en 2013, du fait du nombre élevé d'admis aux concours d'enseignants. Il augmente à nouveau en 2015, du fait des recrutements (figure 7.3). Dans le second degré, la réduction des effectifs, presque continue depuis l'année 2003-2004 (près de 48 800 enseignants de moins jusqu'à 2012-2013), s'interrompt à la rentrée

2013. En 2014, le nombre d'enseignants est au même niveau qu'en 2013 et en 2015, il augmente à nouveau.

À la suite de leur affectation en école ou en établissement, 380 000 enseignants exercent dans les écoles publiques ou dans les classes sous contrat des écoles privées et 494 900 dans un établissement du second degré, public ou privé (tableau 7.2).

198 600 agents assurent des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'inspection, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative dans les établissements publics, en rectorat, dans les services départementaux de l'Éducation nationale ou en administration centrale au titre de l'enseignement scolaire. Parmi ces agents, 82 700 assistants d'éducation, accompagnants d'élèves en situation de handicap, assistants pédagogiques et auxiliaires de vie scolaire ont été enregistrés en affectation dans les écoles et les établissements publics du second degré. À ces personnels s'ajoutent ceux dépendant d'autres ministères (Agriculture, Défense, Santé) ou d'organismes privés qui participent aussi à la formation des quelque 12 millions d'élèves. ■

Le personnel recensé est le personnel en activité rémunéré sur emploi permanent au titre du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, relevant des programmes de la mission interministérielle « enseignement scolaire » (MIES) dans le cadre de la LOLF (loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances mise en application le 1<sup>er</sup> janvier 2006). Ces personnels sont décomptés en effectifs physiques. La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère. Ne sont pas pris en compte les personnels rémunérés sur ressources propres des établissements privés hors contrat ni les personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

**AVERTISSEMENT :** Le système d'information utilisé pour présenter les effectifs des personnels a changé cette année. La base « bulletin de salaire » du système d'information sur les rémunérations a remplacé le fichier de paye utilisé précédemment qui s'est révélé incomplet sur les dernières années. Cette base est appariée à la base « BSA » (bilan social académique) issue des systèmes d'informations sur les ressources humaines (SIERH).

**OBSERVATION :** Le nombre d'accompagnants des élèves en situation de handicap est sous-estimé, probablement de l'ordre de 10 000 personnes à la rentrée scolaire 2015, en raison d'un défaut de remontée de ces nouveaux statuts depuis deux ans.

## 7.1 – Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale (hors enseignement supérieur)

		1999-2000	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Enseignants <sup>1</sup>	Public	734 977	719 032	711 587	726 002	724 658	733 428
	Privé	139 650	139 485	138 564	140 243	140 560	141 416
	<b>Total</b>	<b>874 627</b>	<b>858 517</b>	<b>850 151</b>	<b>866 245</b>	<b>865 218</b>	<b>874 844</b>
Personnels administratifs, techniques, d'encadrement, surveillance <sup>2</sup>		311 232	196 876	203 687	204 748	201 549	198 638
<i>dont aides-éducateurs et assistants d'éducation, accompagnants des élèves en situation de handicap<sup>3</sup>, assistants pédagogiques<sup>4</sup></i>		61 470	83 600	90 806	89 863	86 772	82 678
<b>Total</b>		<b>1 185 859</b>	<b>1 055 393</b>	<b>1 053 838</b>	<b>1 070 993</b>	<b>1 066 767</b>	<b>1 073 482</b>
<i>Part des enseignants<sup>5</sup></i>		73,8 %	81,3 %	80,7 %	80,9 %	81,1 %	81,5 %

1. Enseignants dans les établissements des premier et second degrés public et privé, y compris les stagiaires affectés directement en école ou établissement depuis la rentrée 2010.
2. Les personnels rémunérés sur les chapitres « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante » comptabilisés dans la publication « État de l'enseignement supérieur et de la recherche » ne sont plus comptabilisés depuis 2007, ni à partir de 2010, les personnels exerçant en administration centrale et rémunérés au titre de l'enseignement supérieur.
3. Corps créé en 2014 (décret du 27 juin 2014). Ces personnels ne sont recensés que partiellement dans les systèmes d'information utilisés. Leurs effectifs sont donc sous-estimés.
4. Les derniers aides éducateurs ont été recensés sur l'année scolaire 2006-2007.
5. La part des enseignants a été recalculée sur le total, y compris les assistants d'éducation, calcul différent de l'édition 2011.

**Champ :** France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé sous contrat pour les enseignants, public pour les personnels administratifs, techniques ou d'encadrement.

Source : MENESR-DEPP, Fichier de paye janvier 2000, Base « bulletins de salaire » décembre 2011 à décembre 2015.

## 7.2 – Répartition des effectifs des personnels de l'Éducation nationale, en décembre 2015

Type de personnel	Effectifs
<b>Enseignement scolaire du premier degré public</b>	<b>337 179</b>
Enseignement du premier degré privé	42 787
<b>Enseignement scolaire du second degré public</b>	<b>396 249</b>
Enseignement du second degré privé	98 629
<b>Total enseignants</b>	<b>874 844</b>
Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance <sup>1</sup>	115 960
Assistants d'éducation et AESH <sup>2</sup>	82 678
<b>Total</b>	<b>1 073 482</b>

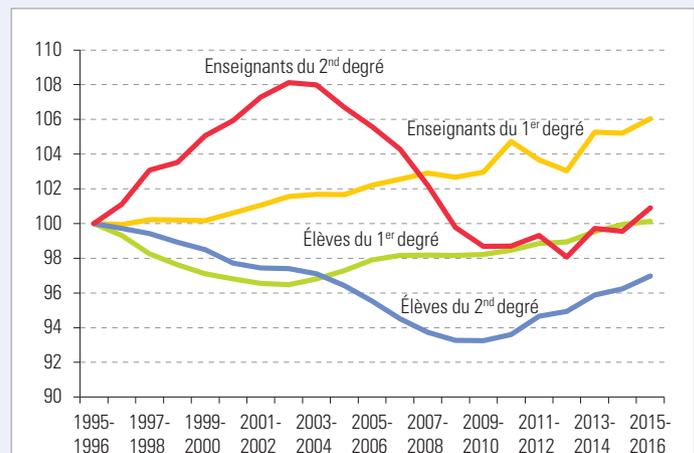
1. Non compris les personnels rémunérés sur le chapitre « Formations supérieures et recherche universitaire », et ceux exerçant en administration centrale et rémunérés au titre de l'enseignement supérieur.

2. AESH : accompagnants des élèves en situation de handicap.

**Champ :** France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé sous contrat pour les enseignants, public et privé sous contrat pour les enseignants, public pour les personnels administratifs, techniques ou d'encadrement.

Source : MENESR-DEPP, Base « bulletins de salaire » décembre 2015.

## 7.3 – Évolutions comparées des effectifs d'élèves et d'enseignants



**Note :** Les admissibles contractuels du premier degré privé n'étaient pas recensés dans l'édition 2014 de *L'état de l'École*. Ils ont été intégrés au titre de l'année 2013-2014.

**Champ :** France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé sous contrat.

Source : MENESR-DEPP, Fichiers de paye janvier 1996 à 2011, Base « bulletins de salaire » décembre 2011 à 2015.